



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fermeture de classes

Question écrite n° 75156

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le Premier ministre sur l'importance des services publics en milieu rural. Or, en Moselle, c'est l'inverse qui se passe pour les fermetures de classes primaires. En effet, l'inspection académique de la Moselle a tenté de durcir la grille d'effectifs prévue pour la fermeture des classes en milieu rural en la portant de 21 élèves pour deux classes à 24 élèves. Il ne s'agit donc pas d'une adaptation aux effectifs mais bel et bien d'une régression. A la suite des protestations suscitées par ce projet, le seuil de 21 élèves a été maintenu pour 2002, cependant rien n'est acquis pour 2003. Répondant à un courrier parlementaire, l'inspecteur d'Académie a même indiqué : « J'attire l'attention sur le coût particulièrement élevé du réseau scolaire en Moselle où seulement 20 % des communes n'ont pas d'école publique alors que ce chiffre est supérieur à 32 % en moyenne nationale. De même, je constate que les regroupements pédagogiques en Moselle sont "dispersés, chaque commune concernée souhaitant conserver sa classe. » Une telle analyse montre que l'objectif prioritaire est de priver le plus grand nombre possible de communes de leur école primaire. Une clarification est nécessaire. Est-ce que dans le respect des grilles existantes, le Gouvernement est favorable ou non au maintien des services publics et notamment des écoles primaires dans les communes rurales ? Si tel est le cas, il lui demande s'il ne pourrait pas demander à chaque inspecteur d'académie de ne pas considérer la suppression des écoles primaires en milieu rural comme une fin en soi.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75156

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2002, page 1833